

Info CGER

Bulletin d'information

du Centre de gestion de l'équipement roulant

Volume 1 • Numéro 1 • Novembre 2000

Mot du directeur	1
Les clients du CGER Un taux de satisfaction de 91 %	2
La programmation des achats 2001-2002	3
Bilan 1999-2000 et perspectives 2001-2002	4
Les sites de distribution automatique de carburant (DAC) en service	6
Conception et fabrication spécialisée	7
Acquisition de véhicules hybrides	7
La formation de vos conducteurs... une solution efficace!	8
La facturation des services de formation	8
Un projet pilote dans les centre de services du Centre-du-Québec (ministère des Transports)	9
Identification visuelle des véhicules des ministères et organismes publics	9
Qui sont les clients du CGER?	9
Nouveau! – Site Internet du CGER	10

Un bulletin d'information... un outil destiné à la clientèle!

Je suis fier de vous présenter l'*Info CGER*, le premier numéro du bulletin destiné à la clientèle du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER). L'arrivée de ce bulletin démontre la volonté du CGER de créer des outils permettant la diffusion de l'information. Les divers articles qui y paraîtront porteront notamment sur la gestion de parc de véhicules, sur la recherche et le développement, sur les produits et les services ou sur tout autre sujet ayant trait aux activités du CGER.

J'entends également, dans un souci de transparence et de reddition de comptes, profiter de ce nouvel outil pour informer la clientèle des résultats que le CGER obtient au regard des cibles de performance fixées annuellement.

Je souhaite que l'*Info CGER* se taille, au fil des ans, une place de choix auprès des ministères et des organismes publics du Québec en diffusant de l'information en matière de gestion de leur parc de véhicules ainsi qu'en leur offrant des conseils judicieux. J'espère que vous apprécierez ce bulletin, qui sera publié quatre fois par année.

Gérard Brichau
Directeur

Les clients du CGER

UN TAUX DE SATISFACTION DE 91%

par Martine Frenette

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a effectué, au printemps 2000, un sondage auprès de sa clientèle. La compilation des résultats a permis de constater un taux global de satisfaction de la clientèle de 91 %.

Un questionnaire comprenant environ 100 questions a été distribué à 314 personnes, lesquelles représentaient 135 signataires d'ententes de service de location clés en main, 123 interlocuteurs désignés dans ces mêmes ententes et 56 clients utilisant le service de réparation et d'entretien de leurs véhicules dans les ateliers

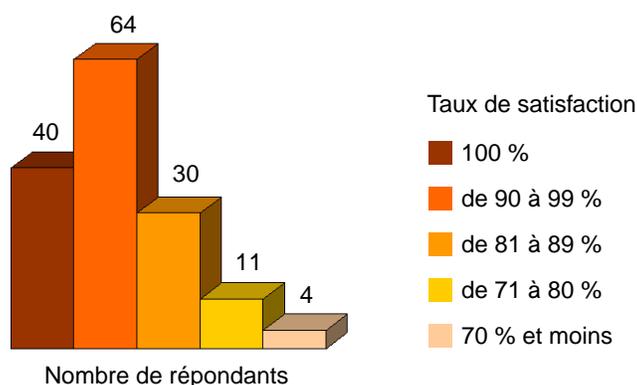
mécaniques du CGER. Sur une possibilité de 314 répondants, 147 ont rempli et retourné le questionnaire, ce qui a donné un taux de réponse de 47 %.

Parmi ces 147 répondants, 63 % sont du ministère des Transports et 37 % sont de onze autres ministères et organismes publics.

Les principaux aspects ayant fait l'objet du sondage étaient la satisfaction et les attentes des répondants à l'égard des produits et services suivants :

Produits et services	Taux de satisfaction		
	MTQ	Autres clients	Total
Location et gestion du parc de véhicules	87 %	99 %	89 %
Entretien, installation et réparation	90 %	96 %	92 %
Distribution automatisée de carburant	88 %	98 %	89 %
Recherche et développement	81 %	100 %	84 %
Services d'ingénieurs-conseils	83 %	100 %	87 %
Formation des conducteurs	96 %	100 %	96 %
Communications du CGER	91 %	96 %	92 %
Satisfaction globale	89 %	97 %	91 %

Le graphique suivant, quant à lui, présente la répartition des répondants selon leur taux de satisfaction. Ce graphique démontre que 64 répondants ont un taux global de satisfaction qui se situe entre 90 et 99 %, alors que 40 ont un taux de 100 %.



Le CGER avait déjà réalisé un sondage l'an dernier, et le taux global de satisfaction de la clientèle était également de 91 %. Afin de comparer les résultats des deux années, certaines questions ont été regroupées sous quatre grandes rubriques : les communications, les produits et services, la

disponibilité des produits et des services ainsi que la tarification. Le tableau suivant présente cette comparaison.

	1999-2000	1998-1999	Écart
Communications	92 %	93 %	- 1 %
Produits et services	92 %	94 %	- 2 %
Disponibilité des produits et des services	91 %	91 %	0 %
Tarification	80 %	75 %	+ 5 %

La section du dernier sondage ayant trait aux attentes des clients a permis de déterminer des besoins en matière d'analyse de gestion de parc, d'ingénierie, de recherche et développement ainsi que de formation des conducteurs. Le CGER a entrepris des démarches auprès des clients qui se sont identifiés, particulièrement auprès de ceux qui ont manifesté de l'intérêt par des cours de formation, aspect ayant fait l'objet de 268 mentions au sondage.

Sondage au printemps 2001

Les clients du CGER recevront un nouveau questionnaire au printemps 2001 afin de connaître leurs besoins et attentes ainsi que pour connaître leur degré de satisfaction concernant les produits et les services offerts en 2000-2001. Comme le CGER est engagé dans un processus continu d'amélioration de ses produits et de ses services et qu'il a à cœur la satisfaction de sa clientèle, il demande à ses clients de répondre en grand nombre à l'occasion du prochain sondage.

La programmation des achats 2001-2002

par Martine Frenette

Note importante

Afin de profiter du groupement d'achat et des livraisons de véhicules légers en avril 2001, le CGER demande à ses clients de lui faire connaître leurs besoins avant le 1^{er} décembre 2000.

Chaque automne, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) rencontre ses clients pour déterminer avec eux les véhicules qui devront être remplacés en raison de leur âge et pour connaître leurs besoins additionnels pour l'année suivante. Une programmation des achats est ensuite élaborée. Celle-ci permet de grouper les achats et de réaliser ainsi des économies considérables.

Le CGER est présentement en plein cœur de son exercice de programmation des achats pour l'année financière 2001-2002. En raison de l'important rajeunissement de son parc de véhicules depuis les deux dernières années, le CGER anticipe une diminution des investissements pour la prochaine année et se rapprochera ainsi des standards établis. Le tableau suivant présente l'évolution du rajeunissement du parc du ministère des Transports pour quelques catégories de véhicules.

Rajeunissement du parc du ministère des Transports pour quelques catégories de véhicules

Catégorie	Âge moyen 1997-1998	Âge moyen 1999-2000	Durée de vie	% durée de vie utile atteinte 1997-1998	% durée de vie utile atteinte 1999-2000
Automobiles	4,8	3,5	4	77,3 %	30 %
Camionnettes	4,8	3,7	5	26,8 %	22,4 %
Fourgonnettes	4,9	3,5	6	41,6 %	22 %
Camions 10-roues	8,4	8	14	14,5 %	15,7 %



Les modèles de véhicules 2001-2002

Lors de la programmation des achats 2000-2001, le CGER avait établi une nouvelle standardisation des modèles de véhicules afin de permettre une gestion plus efficace de son parc. Chaque catégorie de véhicules présentait un modèle de base qui était répertorié dans le *Catalogue 2000-2001*.

En ce qui a trait au catalogue de véhicules 2001-2002, il offre pratiquement les mêmes modèles de base. Afin de s'adapter aux standards du marché et pour tenir compte des besoins exprimés par ses clients, le CGER a apporté certaines modifications aux caractéristiques des modèles de base. Parmi celles-ci, il est à noter le moteur de six cylindres pour la berline intermédiaire et le type de banquette mieux défini pour les camionnettes.



Bilan 1999-2000 et perspectives 2001-2002

par Martine Frenette

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) s'était fixé, dans son Plan d'action 1999-2000, dix indicateurs de performance liés à quatre grandes orientations. Le tableau suivant présente les résultats obtenus :

Orientations	Indicateurs	Résultats
Poursuivre le virage client	Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle de 90 %	91 %
	Élaborer et diffuser un processus officiel de gestion des plaintes pour le 30 septembre 1999	1 ^{er} mars 2000
Consolider la clientèle actuelle et en conquérir de nouvelles	Augmenter les revenus provenant de clients autres que le ministère des Transports de 6 % (2 % de plus que le résultat de 4 % obtenu en 1998-1999)	5 %
	Augmenter les revenus provenant des clients autres que le ministère des Transports qui bénéficient de la location clés en main de 80 %	68 %
	Livrer aux clients 80 % des véhicules légers indiqués à la programmation d'achat 2000-2001 le ou avant le 10 avril 2000	30 %
Promouvoir l'action responsable de tous les employés pour qu'ils contribuent à la réussite du CGER	Consacrer 2 % des heures productives à la formation	1,6 %
Être un gestionnaire de parc reconnu pour son efficacité et sa rentabilité	Avoir un prix de revient moyen des ateliers mécaniques de 65 \$ de l'heure	Audit non mesuré
	Mettre en place un tableau de bord de gestion pour le 30 septembre 1999	Non disponible
	Comparer les taux de location des équipements les plus représentatifs et avoir parité avec ceux du marché	De 38 % à 44 % inférieurs à l'offre permanente faite au gouvernement du Québec pour quatre types de véhicules légers
	Atteindre un niveau d'autofinancement de 85 %	96 %

Suite à la page 5 ▲

▼ suite de la page 4 – Bilan 1999-2000 et perspectives 2001-2002

En ce qui a trait à l'indicateur sur la livraison des véhicules légers aux clients, il est important d'expliquer pourquoi le CGER s'était fixé cet objectif et pourquoi il ne l'a pas atteint. En raison des retards de livraison des véhicules légers aux clients en 1999, le CGER avait décidé de fixer ce nouvel indicateur afin de permettre l'amélioration du processus interne de programmation des achats.

Cependant, plusieurs facteurs externes n'ont pas permis la réalisation de cet objectif. Pour le réaliser, le CGER aurait dû fermer sa programmation des achats en novembre 1999. Plusieurs clients du CGER ne connaissaient pas encore leur budget et n'ont pas pu signer leur engagement avant décembre 1999. La programmation des achats 2000-2001 a alors été approuvée seulement le 13 décembre 1999 par le Comité de gestion du ministère des Transports en ce qui a trait aux engagements de ses directions et de ses services. Ensuite, la programmation des achats de véhicules légers du CGER a été traitée par les Services gouvernementaux du Conseil du trésor en janvier 2000. Il est à noter que cet organisme a traité le dossier du CGER en même temps que d'autres qu'il reçoit de divers ministères et organismes publics. Par ailleurs, le CGER a été soumis aux délais de livraison des manufacturiers.

Des 287 véhicules légers inscrits à la programmation des achats 2000-2001, 85 ont été livrés aux clients le ou avant le 10 avril 2000, soit 30 %. L'objectif de 80 % des véhicules légers livrés

aux clients a cependant été atteint le 26 mai 2000, et il faut préciser que les besoins des clients à ce niveau sont plus pressants en mai qu'en avril.

Les indicateurs concernant le prix moyen des ateliers mécaniques et le tableau de bord, quant à eux, n'ont pas été réalisés parce que l'ajout de nouveaux produits et services en 1999-2000 a nécessité des modifications majeures au système d'information du CGER. Ce dernier n'était donc pas prêt à alimenter un tableau de bord qui devait indiquer le prix de revient des ateliers mécaniques.

Perspectives 2000-2001

Le plan d'action 2000-2001 présente sensiblement les mêmes cibles de performance qu'en 1999-2000, soit la satisfaction de la clientèle, l'autofinancement, la compétitivité des tarifs, l'augmentation des revenus provenant de clients autres que le ministère des Transports et le développement des ressources humaines.

Afin d'augmenter les revenus du CGER et d'assurer son autofinancement, les enjeux pour la prochaine année seront principalement de consolider la clientèle actuelle et d'en attirer de nouvelles.

Congrès 2000 de la Fédération québécoise des municipalités

Quelque 400 congressistes ont visité le stand d'information du CGER à l'occasion du Salon Affaires Municipales, qui a eu lieu les 28, 29 et 30 septembre 2000.

Le CGER a profité de l'événement pour présenter aux visiteurs deux de ses véhicules, un camion 6-roues portant une caisse fourgon aménagée et une échelle télescopique isolée ainsi qu'un véhicule hybride.





Les sites de distribution automatique de carburant (DAC) en service

Le CGER a 53 sites de distribution automatique de carburant (DAC) en service. Quatre nouveaux sites s'y ajouteront prochainement. Les DAC en service sont à :

- Alma
- Amos
- Anjou
- Baie-Comeau
- Beauceville
- Black Lake
- Boucherville
- Cabano
- Cacouna
- Campbell's Bay
- Cap-Santé
- Charny
- Chibougamau
- Chicoutimi
- Cookshire
- Drummondville
- Foster
- Gaspé
- Havre-Saint-Pierre
- Hull
- Iberville
- Îles-de-la-Madeleine
- Joliette
- Lachute
- Lac-Étchemin
- Lac-Mégantic
- Laval
- Macamic
- Mont-Joli
- Mont-Laurier
- Napierville
- New Carlisle
- Nicolet
- Ormstown
- Papineauville
- Plessisville
- Québec
- Richmond
- Roberval
- Rouyn-Noranda
- Shawinigan
- Sherbrooke
- Saint-Hyacinthe
- Saint-Jean-Port-Joli
- Saint-Jérôme
- Saint-Louis-de-Blandford
- Saint-Pascal
- Sainte-Anne-des-Monts
- Trois-Rivières-Ouest
- Vaudreuil
- Val-D'or

Les DAC prochainement en service seront à :

- Matane
- Montmagny
- Grande-Rivière
- Saint-Michel-de-Bellechasse

L'utilisation de la carte magnétique et l'émission des reçus

par France St-Hilaire

Quelques inconvénients concernant l'utilisation de la carte magnétique ont été relevés par certains utilisateurs. Voici des informations supplémentaires à prendre en considération pour remédier aux problèmes d'utilisation.

Insertion et retrait de la carte magnétique

À l'étape de l'identification du véhicule (étape 4), il est très important d'insérer la carte, d'attendre une seconde **et de la retirer lentement**.

Émission du reçu

Si l'on demande un reçu, il sera émis après la distribution. Si le reçu n'est pas sorti au complet, **il faut le tirer lentement à la longueur désirée et déchirer le papier**.



FERMER LE MOTEUR DE VOTRE VÉHICULE	
Affichage à l'écran	Actions à faire
1. Identification	Appuyer sur 0 puis ENT
2. NIP	Appuyer sur 0 puis ENT
3. S'il y a un message	Lire le message puis appuyer sur ENT
4. Identification du véhicule	Insérer la carte magnétique et la retirer
5. S'il y a un message	Lire le message puis appuyer sur ENT
6. Odomètre nouveau (ou heures)	Inscrire le kilométrage (ou les heures) puis appuyer sur ENT
7. Numéro de lance	Indiquer le numéro du boyau à utiliser puis appuyer sur ENT
8. Imprimer reçu (o/n)	Appuyer sur oui ou non
9. Distribution autorisée	Reprendre votre carte, faire le plein et le cas échéant, récupérer votre reçu

Dès que la distribution est autorisée, la pompe du réservoir à lave-glace est disponible pour un temps limité.

Recherche *et* développement

Conception et fabrication spécialisée *Support d'accessoires*

par France St-Hilaire,
avec la collaboration de Jean-Paul Bouthot

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), s'étant donné comme objectif d'assurer une veille technologique afin de favoriser et de promouvoir l'utilisation d'équipements pouvant accroître la productivité, doit rechercher les meilleures pratiques au regard de la gestion de différents montages.

Chaque année, pour servir sa clientèle, les ateliers mécaniques du CGER équipent plusieurs nouveaux véhicules. Ces véhicules peuvent servir à de multiples fonctions; la majorité de ceux-ci doivent être équipés d'appareils très spécialisés tels que la flèche de signalisation, le gyrophare, l'appareil de radio-communication, les feux alternatifs, la sirène d'urgence, le compteur de distance électronique et le régulateur d'épandage.

Présentement, une équipe du CGER travaille à concevoir et à mettre au point un support préassemblé incluant tout le système électrique requis pour les différents montages. Les principales caractéristiques recherchées pour ce support sont :

- de réduire les coûts de production;
- de permettre à au moins 90 % des montages, peu importe le modèle du véhicule et les appareils requis;
- d'uniformiser le produit indépendamment de l'atelier qui réalisera les travaux;
- de réduire au minimum la modification du véhicule, autant en ce qui a trait au système électrique qu'à l'habitacle et à la carrosserie;
- d'accroître la facilité de l'opération;
- de réduire le temps d'installation dans le véhicule pour assurer une plus grande disponibilité de ce dernier;
- et d'améliorer la sécurité.

Ce projet est en bonne voie de réalisation, et il y a fort à parier que le produit sera disponible dès le début de la prochaine année.

Chronique automobile



Acquisition de véhicules hybrides *Contribution du CGER dans la lutte contre les gaz à effet de serre*

par Martine Frenette

Afin de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a acquis cinq véhicules hybrides de marque Toyota Prius en septembre 2000. Le premier client du CGER à utiliser ce type de véhicule est monsieur Paul Bégin, ministre de l'Environnement. Les quatre autres véhicules, quant à eux, sont destinés au ministère des Transports.

Ce véhicule est muni d'un moteur à essence et d'un moteur électrique fonctionnant au moyen de batteries de type hydrure métallique de nickel. À basse vitesse, la Prius fonctionne à l'électricité. À vitesse normale, le moteur à essence prend la relève comme source principale de puissance, mais il entraîne la recharge des batteries du moteur électrique, qui fournit à son tour un complément de puissance au moteur à essence.

La Prius produit la moitié des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par rapport aux véhicules

traditionnels, puisque le moteur à essence arrête automatiquement à l'arrêt du véhicule, économisant l'essence et éliminant les gaz d'échappement. Toujours dans un contexte écologique, cette voiture contribue grandement à diminuer les hydrocarbures, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

De plus, ce véhicule est recyclable. En effet, les matériaux utilisés pour sa construction, comme le polymère super-oléfine, peuvent être recyclés à maintes reprises.

Pour terminer, il est important de noter que le domaine des transports au Québec est responsable à lui seul de 35 % des émissions de gaz à effet de serre et que pour contribuer à réduire ce pourcentage, le CGER adopte et soutient des projets qui amènent l'utilisation de formes d'énergies moins polluantes. Par son geste, le CGER contribue à l'évolution du parc de véhicules gouvernemental et souhaite ainsi créer un effet d'entraînement parmi les gestionnaires de parc privé.

Formation



La formation de vos conducteurs... **une solution efficace!**

En raison de l'évolution constante de la technologie des véhicules et des équipements connexes, le CGER offre à sa clientèle la possibilité de former ses conducteurs et ses opérateurs. La formation offerte par le CGER permet notamment à la clientèle :

- de se conformer à la réglementation (telle la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds);
- d'accroître sa productivité;
- de réduire ses frais d'exploitation;
- de réduire ses coûts de carburant;
- d'acquies de bonnes habitudes de conduite;
- de réduire le nombre de bris et d'accidents;
- d'accroître la disponibilité de ses véhicules et équipements connexes.

Parmi les formations offertes au CGER, il y a :

Balai d'aéroport SMI, modèle SW324D

Balai remorqué motorisé Eddynet

Balai remorqué non motorisé

Bouche-fissure

Calibrage des épandeurs

Camion à incendie

Camion de déneigement

Chargement sur fardier

Charges et arrimages

Chargeuse sur pneu

Chariot élévateur

Conduite préventive de véhicules légers

Conduite préventive de véhicules lourds

Connaissance mécanique des camions

Dégeleuse de ponceaux

Élingage de base

Entretien hivernal des aéroports provinciaux

Extincteur sur roues

Grue nacelle

Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds

Niveleuse

Pelle sur chenilles

Pelle sur roues

Planteuse de poteaux conventionnelle

Planteuse de poteaux (Kalifix)

Système de contrôle d'épandage Chlorobite

Système de régulation d'épandage ICS 2000

Système multibenne

Système de préhumidification de sel

Rétrocaveuse

Technique de conduite sur chaussée glissante

Vérification du calibrage des épandeurs

Pour plus d'information...

Les plans de cours peuvent être obtenus sur demande. Les clients intéressés y trouveront toute l'information nécessaire telle que les objectifs, le contenu complet du cours, la méthode d'enseignement utilisée, les activités d'apprentissages proposées et les données organisationnelles les informant sur les équipements requis et les manuels de référence suggérés.

Les personnes intéressées à recevoir une formation du CGER n'ont qu'à faire une demande auprès de M. Alain Vallée, ingénieur et responsable du Service de la formation, au (418) 643-5430, poste 240.

La facturation des services de formation

par France St-Hilaire

Depuis septembre 2000, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a établi une tarification pour ses services de formation, qui sont maintenant facturables. Le taux horaire de ces services est établi en prenant en considération :

- le type de formation;
- les évaluations du personnel;
- les frais de déplacement;
- les frais d'hébergement (selon la politique gouvernementale);
- les frais de repas (selon la politique gouvernementale);
- les frais de services publics comme l'avion (si requis), etc.

Pour plus d'information, il suffit de communiquer avec M. Alain Vallée, ingénieur et responsable du Service de la formation, au (418) 643-5430, poste 240.

La Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (projet de loi n° 430)

Un projet pilote dans les centres de services du Centre-du-Québec (ministère des Transports)

par France St-Hilaire

Après l'adoption de la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), étant donné son intérêt à prendre part à ce nouvel encadrement du transport routier, a voulu s'impliquer davantage sur le terrain. Au printemps 2000, le CGER a fait une évaluation des méthodes utilisées au regard de la Loi dans les centres de services du Centre-du-Québec.

Les besoins manifestés ainsi que l'intérêt démontré par les responsables ont amené le Service de la formation du CGER à travailler avec eux à la réalisation d'un projet pilote. Cet automne, un document sur les politiques et les procédures a été remis aux responsables. Ils en sont présentement à étudier le contenu de ce document et à prendre connaissance des règlements. Par la suite, une formation sera donnée aux opérateurs afin de concrétiser les rôles et les responsabilités de chacun.

Identification visuelle des véhicules des ministères et organismes publics

par France St-Hilaire

Québec 

Selon les décrets 770-99 et 771-99, adoptés le 23 juin 1999 et portant respectivement sur l'identification visuelle du gouvernement et sa signature gouvernementale ainsi que sur l'identification des véhicules automobiles, le gouvernement du Québec a décidé que l'identification visuelle de la majorité des ministères et organismes publics se retrouverait sous une seule image. Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) s'est vu confier le mandat de travailler sur le programme d'identification visuelle pour établir les normes graphiques.

Depuis, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) attend, entre autres choses, le chapitre sur l'identification des véhicules automobiles afin d'uniformiser l'identification des véhicules qu'il utilise. En attendant la version définitive du Guide, prévu pour l'hiver 2001, le CGER suit les recommandations du recueil des règles transitoires.

Identification des véhicules en location au CGER

Puisque l'identification des véhicules est toujours sous la signature de l'utilisateur, le CGER continuera de respecter les demandes de ses clients à ce sujet, et les coûts demeureront encore inclus dans le taux de location clés en main.

Qui sont les clients du CGER?

La clientèle est représentée par l'ensemble des ministères et des organismes publics désireux de tirer profit des produits et des services du CGER, qui sont la location clés en main ainsi que la réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire. Le CGER compte dans ses rangs :

- Commission scolaire de l'Abitibi
- Centre hospitalier du Pontiac
- Commission scolaire du Lac-Abitibi
- Héma-Québec
- Investissement-Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Environnement
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de la Solidarité sociale
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- Ministère des Ressources naturelles
- Ministère des Transports
- Pépinière forestière de Saint-Modeste
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord
- Régie intermunicipale de police des Seigneuries
- Service aérien gouvernemental
- Société d'habitation du Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société de la faune et des parcs
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société immobilière du Québec
- Sûreté du Québec
- Tourisme Québec
- Ville de Bellefeuille
- Ville de Chicoutimi
- Ville de Lachute
- Ville de Laurier-Station
- Ville de Pincourt

Venez nous visiter!



Nouveau!

Site Internet du CGER

www.cger.mtq.gouv.qc.ca

Autres nouveautés du site

Le catalogue de véhicules 2001-2002

Le Rapport annuel de gestion 1999-2000

Les ateliers mécaniques

Les produits et services

La Politique de gestion des plaintes

La liste du personnel du Centre administratif ainsi que des personnes responsables des bureaux régionaux et des ateliers mécaniques

Venez consulter le catalogue de véhicules



AVIS IMPORTANT

Le CGER désire informer sa clientèle que les taux incrits dans le catalogue 2001-2002 présenté dans le site Internet sont sujets à changement sans préavis.

Commentaires? Questions? Suggestions?

Ce bulletin est réalisé par le Secteur des communications. Pour en obtenir des exemplaires supplémentaires, vous pouvez le télécharger à partir du site Internet du CGER ou communiquer avec le Secteur des communications.

Le CGER invite ses lecteurs et lectrices à lui écrire. Votre opinion compte pour nous! Vous pouvez le faire par courriel à cger@mtq.gouv.qc.ca ou par la poste au 1650, rue Louis-Jetté, Québec (Québec) G1S 2W3.

Le bulletin *Info CGER* est publié
par le Secteur des communications
1650, rue Louis-Jetté
Québec (Québec) G1S 2W3

Téléphone : (418) 643-5430
Télécopieur : (418) 528-5582
Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca
Site Internet : <http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca>